

Objet : MAPA 2016-PETR-014 définition d'un schéma de cohérence sentiers – Modification n°2

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Vu les articles L.2122.18, L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, 2018_086-AR

Accusé certifié exécutoire

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 05 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Réception par le préfet : 09/08/2018
 Publication : 09/08/2018

Considérant qu'il y a lieu de passer une modification n°2 au marché initial pour intégrer au diagnostic un linéaire de sentiers plus important qu'initialement prévu.

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2016-PETR-014 définition d'un schéma de cohérence sentiers » est modifié (diminution du nombre de site de l'étude)

Article 2 : Les montants financiers du marché sont modifiés comme suit :

- Montant DPGF initial tranche ferme :	47 500.00 € HT
- Montant tranche conditionnelle :	10 000 € HT
- Avenant 1 :	3 500 € HT
- Avenant 2 :	- 7 500 € HT
- Montant DPGF après avenant tranche ferme :	53 500 € HT

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 06 août 2018

Le Président
 Franck LOMBARD

